

Annexe 2 - Liste des établissements où le vote s'effectue uniquement par correspondance, prévue à l'article 7 de l'arrêté du [...] 2014 relatif aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

- Collège de France ;
- Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne ;
- Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles ;
- Institut supérieur de mécanique de Paris ;
- Ecole des hautes études en sciences sociales ;
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Ecole pratique des hautes études ;
- Institut de physique du Globe de Paris ;
- Observatoire de Paris ;
- Casa de Velázquez de Madrid ;
- Ecole française de Rome ;
- Institut français d'archéologie orientale du Caire ;
- Ecole normale supérieure de Rennes ;
- ParisTech ;
- Université de Toulouse ;
- Université Paris-Lumières ;
- Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand ;
- Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes ;
- Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise ;
- Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges ;
- I.E.P. d'Aix-en-Provence ;
- I.E.P. de Bordeaux ;
- I.E.P. de Lille ;
- I.E.P. de Rennes ;
- I.E.P. de Toulouse ;
- Institut d'administration des entreprises de Paris ;
- Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois ;
- Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre ;
- Ecole nationale supérieure Louis Lumière ;
- Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

- Muséum national d'histoire naturelle ;
- Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et enseignements adaptés.

PROJET